



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : Les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont, pour l'année 2022, proposés pour une inscription sur la liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'état :

Liste principale :

1. Martine NAOUR - Rectorat de Rennes
2. Colette BETTON - lycée Bertrand d'Argentré - Vitré
3. Marie-Noëlle PEROT - collège Amand Brionne – Saint Aubin d'Aubigné
4. Sylvie EL HOUSNI - lycée Bréquigny - Rennes
5. Antony JAVAUDIN - collège Echange - Rennes
6. Vincent MAHE - lycée professionnel Julien Crozet – Port Louis
7. Pierre KERYVIN - DSDEN D'Ille et Vilaine
8. Laurence LE BON - Crous de Rennes

Est inscrite en liste complémentaire au titre de l'année 2022 pour une promotion dans le corps des attachés d'administration de l'état par liste d'aptitude :

1. Gaëlle KERMOAL – DSDEN des Côtes d'Armor

Fait à Rennes, le 8 juillet 2022

Pour Le Recteur et par délégation,
Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Anne Sophie RAULT